

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

### FONCTION

**Intitulé de la fonction :** Délégué territorial départemental au sein de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes

**Niveau :** cadre supérieur

### AFFECTATION

**Direction :** Délégation territoriale Départementale (DTD) de l'Ain

**Lieu d'exercice :** DTD de l'Ain – BOURG EN BRESSE

### CONTEXTES ET ENJEUX DE LA FONCTION

Le conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 a décidé la création d'agences régionales de santé regroupant le pôle santé des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), les agences régionales de l'hospitalisation (ARH), les unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), une partie des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) pour ce qui concerne leurs activités sur le champ de la santé, ainsi que les groupements régionaux de santé publique (GRSP).

Les agences régionales de santé sont dotées de compétences larges dans le pilotage des politiques de santé.

Les ARS sont des établissements publics administratifs de l'Etat.

Le délégué territorial départemental est chargé de mettre en œuvre, au niveau départemental, les politiques sanitaire et médico-sociale de l'ARS.

### MISSIONS CLES

Le délégué territorial départemental est appelé à conduire, en lien avec les directions du Siège, les missions suivantes :

- Avec le directeur de la veille et de la gestion des alertes sanitaires et dans le cadre d'un protocole conclu avec le Préfet, le délégué territorial assure la prévention et la gestion des alertes sanitaires locales et prend en charge les actions de santé environnementale ;
- Il anime l'action territoriale de l'ARS en matière d'offre de santé à travers :
  - l'ingénierie de projets ;
  - son rôle d'interface entre le siège régional de l'ARS et les partenaires locaux.
- Pour la conduite de ces missions, il est amené à assurer l'interface :
  - avec le conseil général sur le champ médico-social

- avec les directions interministérielles départementales
- avec le préfet pour les alertes sanitaires

### **ACTIVITES**

L'action du délégué territorial départemental est organisée dans les champs d'activité suivants :

- Protection et Promotion de la santé ;
  - prévention et promotion de la santé ;
  - santé environnementale et sécurité sanitaire.
- Prévention, gestion des risques et alertes sanitaires
  - participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion de situations exceptionnelles ;
  - conduite des réponses aux alertes sanitaires dans le cadre de la plate forme régionale de veille et de gestion des alertes sanitaires et en lien avec la direction de la veille et de la gestion des alertes sanitaires;
  - participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme régional de contrôles relatifs à la gestion des risques de nature sanitaire.
- L'offre de santé dans toutes ses composantes (ambulatoire, hospitalière, médico-sociale) :
  - déclinaison au niveau départemental, en lien avec les directions concernées, de la politique de l'ARS : organisation de l'offre, instruction des demandes d'autorisations, contractualisation avec les établissements, suivi des projets d'établissements, représentation du DGARS auprès des instances, évaluation partagée des directeurs d'établissements, participation aux actions visant à améliorer l'efficacité des établissements, participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet territorial du programme régional d'inspection de contrôle et d'évaluation , gestion des plaintes .
  - animation des territoires à travers la définition et la conduite des projets territoriaux de santé et l'animation de la conférence de territoire

### **ENVIRONNEMENT**

- Le Directeur Général, le DGA, les autres membres du CODIR ainsi que les membres de son équipe

-Au niveau départemental : les collectivités territoriales, le préfet, les opérateurs, les usagers et les organisations représentatives du personnel des services et établissements.

### **PROFIL RECHERCHE**

Cadre supérieur(e) doté(e) d'une expérience de poste de direction dans les domaines sanitaire et médico-social.

## COMPETENCES

### → SAVOIRS

- Bonne connaissance des politiques de santé ;
  - Connaissance de l'organisation du système de santé ;
  - Bonne connaissance de l'organisation institutionnelle départementale ;
- Maitrise du protocole de gestion des crises sanitaires en articulation avec le préfet

### → SAVOIRS-FAIRE

- Compétence en gestion de projet : établir des diagnostics et des plans d'actions, mettre en œuvre les mesures correctives et coordonner l'ensemble des acteurs ;
- Capacités de communication : mobilisation des acteurs, communication auprès des partenaires de l'ARS ;
- Capacité de négociation ;
- Capacité à savoir développer un réseau relationnel autour des acteurs locaux
- Capacités méthodologiques et pédagogiques (capacité à expliquer et à porter les politiques de l'ARS).

### → SAVOIRS-ÊTRE

- Aptitude à travailler en équipe ;
- Aptitude à prendre des décisions ;
- Sens de la communication et du dialogue ;
- Capacités managériales.

## MERCI D'ADRESSER VOS CANDIDATURES AUX ADRESSES SUIVANTES:

Christophe JACQUINET, Directeur Général de l'ARS Rhône-Alpes  
[Christophe.jacquinet@ars.sante.fr](mailto:Christophe.jacquinet@ars.sante.fr)

Eric VIRARD, Secrétaire général de l'ARS Rhône-Alpes  
[Eric.virard@ars.sante.fr](mailto:Eric.virard@ars.sante.fr)